



## *Inscription Pédibus*

### 1. Coordonnées de l'enfant

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Ecole : .....  
 Classe : ..... Titulaire : .....

	<i>Aller matin</i>	<i>Retour matin</i>	<i>Aller après-midi</i>	<i>Retour après-midi</i>
<i>Lundi</i>				
<i>Mardi</i>				
<i>Mercredi</i>				
<i>Jeudi</i>				
<i>Vendredi</i>				

### 2. Convention réglant la collaboration des parents

Le(La) soussigné(e) :

..... (père)

travaille     ne travaille pas    Lieu de travail : .....

..... (mère)

travaille     ne travaille pas    Lieu de travail : .....

Domicilié(e) à .....

Téléphone : ..... GSM : .....

autorisent l'enfant susmentionné à se rendre à l'école à pied avec l'appui du service des rangs scolaires.

La garde de l'enfant est assurée par une assistante parentale ou une tierce personne en dehors de l'horaire scolaire.

Nom et prénom de la personne : ..... Téléphone : .....

Domicilié(e) à .....

L'élève sera pris(e) en charge à l'arrêt ..... à ..... heures précises  
 à ..... heures précises

(Le groupe respecte l'horaire établi et ne peut attendre un enfant en retard)

et déposé(e) en retour à l'arrêt ..... à ..... heures précises  
 à ..... heures précises

L'accompagnateur responsable a l'autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Il est le premier interlocuteur des parents pour tout problème qui pourrait se poser. Veuillez trouver en annexe le code de la bonne conduite à respecter par les élèves ainsi que les numéros des accompagnateurs.

Date : .....

Signature .....

**Cet exemplaire est à renvoyer dûment signé par les parents à l'accompagnatrice (teur) du circuit en question ou au responsable du Pédibus, Madame Francine Schenten, 40, rue de l'Eglise, L-3833 SCHIFFLANGE**





## Code de bonne conduite Pédibus

- Il est indispensable que le point de départ et le point d'arrivée de l'enfant est à l'arrêt.
- Il faut respecter les horaires du Pédibus, donc ne pas arriver en retard aux arrêts.
- Il est strictement défendu de se battre sur le chemin du Pédibus.
- Il faut respecter les autres élèves ainsi que les accompagnateurs/trices.
- Il ne faut pas ralentir le Pédibus ou l'empêcher de continuer son chemin.
- Il est interdit de manger/boire sur le chemin du Pédibus.
- Il est interdit de courir sur la route ou de s'enfuir.
- Il est interdit d'insulter ses collègues ou les accompagnateurs/trices.

## Quelques règles/recommandations à respecter par les parents d'élèves

- **En cas d'exceptions (maladie, excursions, retard dû aux excursions)**, les parents s'engagent à informer les accompagnateurs/trices en temps utile et **ils s'engagent à récupérer leur(s) enfant(s) à l'école.**
- Les parents sont priés d'informer les accompagnateurs/trices quand l'enfant a des cours de natation et ne part ou rentre pas avec le Pédibus.
- Les parents s'engagent à ce que leurs enfants soient à temps sur l'arrêt du Pédibus.

## Conséquences lorsque le code de bonne conduite n'est pas respecté

- 1<sup>er</sup> avertissement oral pour l'élève
- 2<sup>ème</sup> avertissement par écrit aux parents
- 3<sup>ème</sup> avertissement si la situation persiste alors l'élève sera exclu de façon immédiate du service Pédibus

---

Par la signature ci-après, les parents s'engagent à respecter le code de bonne conduite :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Signature

**Cet exemplaire est à renvoyer dûment signé par les parents à l'accompagnatrice (teur) du circuit en question ou au responsable du Pédibus, Madame Francine Schenten, 40, rue de l'Eglise, L-3833 SCHIFFLANGE**

